



COMMISSION DE
L'OcéAN INDIEN

34^{ème} Conseil des ministres de la COI

6 mars 2020 – Beau Vallon, Seychelles

DOSSIER DE PRESSE

UNION DES COMORES - FRANCE (LA RÉUNION)

MADAGASCAR - MAURICE - SEYCHELLES

www.commissionoceanindien.org



Les principaux résultats

Le 34^{ème} Conseil des ministres de la COI a été marquant à plus d'un titre. En effet, les membres du Conseil des ministres ont pris un ensemble de décisions touchant aux ambitions politiques et stratégiques, à la santé publique, à l'environnement et au climat ou encore à la sécurité maritime. Le Conseil des ministres a notamment été l'occasion de:

- **Adopter et signer l'Accord de Victoria révisé:** texte fondateur de l'organisation revisité après 35 ans de coopération. Cet Accord de Victoria révisé définit la mission – élargie – de la COI, institue le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui devient donc un organe statutaire, crée le poste de Secrétaire général adjoint ou encore prévoit l'organisation de conférences ministérielles thématiques / sectorielles;
- Annoncer le tenue du prochain **Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI le 25 juin prochain à Antananarivo** en marge du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance de Madagascar;
- Adopter un nouveau texte précisant le statut d'observateur;
- **Accueillir le Japon, l'Inde et l'Organisation des Nations unies comme nouveaux membres Observateurs** auprès de la COI – ils rejoignent ainsi la Chine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Ordre souverain de Malte
- Nommer **le nouveau Secrétaire général de la COI: M. Vêlayoudom Marimoutou**, actuellement recteur de l'Académie de La Réunion; il prendra ses fonctions le 16 juillet 2020;
- Convenir de la **création d'un « Fonds du réseau SEGA One Health »** ouvert à des contributions volontaires pour disposer de ressources pour la prévention et la riposte en matière de santé publique;
- Prendre la mesure des actions en matière de santé (plan d'urgence coronavirus), sécurité maritime, pêche et énergies et confirmer l'intérêt d'une action ambitieuse et diversifiée dans le domaine;
- Confirmer la signature prochaine de projets en matière de prévention des risques de catastrophe et de biodiversité.



COMMISSION DE
L'Océan Indien

Signature de l'Accord de Victoria révisé

C'est une boucle de l'histoire. En 1984, c'est aux Seychelles que la COI a été institutionnalisée à travers l'Accord général de coopération entre les Etats membres de la COI, dit « l'Accord de Victoria ». En 35 ans, la COI s'est muée en une organisation régionale de proximité qui a notamment mis en œuvre une cinquantaine de projets pour un montant total dépassant 230 millions d'euros. Ces actions ont porté sur l'environnement et le climat, les pêches, la gouvernance, les énergies renouvelables, l'agriculture, l'éducation ou encore la santé publique. Plus de 10 partenaires et observateurs accompagnent aujourd'hui la COI et ses Etats membres. Au regard de cette évolution fonctionnelle et du rayonnement politique et diplomatique de l'organisation, il est apparu nécessaire de moderniser l'Accord fondateur de 1984. C'est dans ce sens, et avec le soutien du projet INCA financé par l'Union européenne, que les Etats membres de la COI ont décidé de doter l'organisation d'un nouveau texte, modernisé et en phase avec les ambitions des Etats comme avec la pratique d'une coopération concrète et porteuse de résultats. La signature de l'Accord de Victoria révisé a été le point d'orgue du 34^{ème} Conseil des ministres de la COI

Accord de Victoria révisé: qu'est-ce qu'il y a de nouveau?

- ❖ **Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement:** il devient un organe décisionnel statutaire de l'organisation. Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres se rencontreront tous les 5 ans pour fixer le cap politique et stratégique de l'organisation. Ainsi, la politique régionale sera hissée au plus haut niveau des Etats.
- ❖ **Missions de la COI:** les missions de la COI se sont élargies avec le temps pour répondre aux besoins des Etats membres. Le nouveau texte confirme l'importance de l'action régionale dans les champs d'intervention identifiés en 1984 (environnement, pêches, justice, culture) tout en citant de nouveaux secteurs comme la santé publique, la sécurité maritime ou encore la connectivité.
- ❖ **Fonctionnement:** la fonction de Secrétaire général adjoint est créée afin de renforcer l'administration. Le mandat du Secrétaire général passe de 4 ans à 5 ans non-renouvelable.
- ❖ **Conférences ministérielles thématiques / sectorielles:** inscription de rencontres ministérielles thématiques dans la structure COI permettant ainsi de mieux mobiliser les autorités nationales sectorielles pour répondre aux enjeux communs (santé, agriculture...)
- ❖ **Observateurs:** Confirmation de la création d'un statut d'observateur auprès de la COI avec des critères et modalités précisés.

Ils ont dit...

1/3

« Après 35 ans de coopération, il apparaissait nécessaire que nous revisitions notre Accord général de coopération pour qu'il soit en phase avec les enjeux de notre temps comme avec la pratique de l'action de notre COI dont on attend beaucoup et qui fait beaucoup. L'intérêt marqué par de nombreux Etats et organisations internationales témoigne de la crédibilité, du sérieux et du rayonnement de notre organisation régionale, et au-delà, de notre région du Sud-Ouest de l'océan Indien. Il est heureux que ce soit ici, aux Seychelles, là où tout a commencé en 1984, que nous donnions une nouvelle impulsion à la COI. Je crois fermement que la COI est l'instrument premier de notre devenir commun. Elle est une organisation régionale de proximité, la seule qui fait valoir les besoins spécifiques de nos îles face aux enjeux climatiques, économiques, sanitaires ou encore sécuritaires. »

S.E.M. Vincent Mériton
Vice-président de la République des Seychelles
Président du Conseil des ministres de la COI

« Au regard des sujets abordés, le 34^{ème} Conseil des ministres de la COI réaffirme le rôle opérationnel, concret et diversifié de notre organisation et amplifie son rayonnement politique et sa portée stratégique. L'Accord de Victoria révisé donne une impulsion nouvelle à une COI qui attire des Etats et organisations internationales bien au-delà de nos rivages. C'est le signe de l'utilité concrète de notre organisation qui agit concrètement dans un large éventail de secteurs allant de la santé publique aux pêches, à la gestion des écosystèmes, la sécurité maritime ou encore la culture. »

S.E.M. Hamada Madi
Secrétaire général de la COI

Ils ont dit...

2/3

« [Après l'adoption de] la Déclaration de Moroni [d'août 2019] que je considère, après l'Accord de Victoria, comme le 2^{ème} Acte Institutionnel de référence de notre Organisation, l'heure est à présent à l'action afin de traduire les visions en actes concrets et visibles sur le terrain. Des programmes et projets de la COI dans les domaines de la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, l'économie bleue, les énergies renouvelables, la lutte contre les changements climatiques et la paix, stabilité et gouvernance, notamment, permettent de répondre à des préoccupations partagées à l'échelle internationale. L'épidémie inquiétante de Coronavirus, par exemple, éclaire d'un jour nouveau la pertinence de nos programmes et la nécessité d'en assurer la pérennisation à l'image du projet régional « Veille sanitaire ».

S.E.M. SOUEF Mohamed El-Amine
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,
Chargé de la Diaspora de l'Union des Comores

« Réaffirmant le rôle que Madagascar entend toujours jouer au sein de notre organisation en pleine mutation, de concert avec vous tous, je vous confirme l'invitation formulée à Moroni en août 2019 d'accueillir le prochain Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la COI en juin 2020 à Antananarivo, en marge des festivités du 60^e anniversaire de notre indépendance. Madagascar prend la pleine mesure du bel avenir promis à la COI avec un mandat renouvelé et conçoit la tenue de ce Sommet comme le symbole d'un renouvellement de la mobilisation commune.

S.E.M. Dr Djacoba A.S. Oliva Tehindrazanarivelo
Ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar

Ils ont dit...

3/3

« En 35 ans, la COI s'est révélée une enceinte privilégiée de dialogue, mais aussi d'actions, comme en témoigne sa mobilisation actuelle contre le défi du coronavirus. Nous devons être fiers du chemin parcouru. La COI promeut une identité forte, francophone, insulaire et diverse, ancrée dans l'espace africain. La France est déterminée à poursuivre son engagement au service de la COI et de toute la région, notamment à travers l'action de l'Agence française de développement. Cet engagement sera conduit en étroite concertation entre l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental de La Réunion. L'adoption de l'Accord révisé de Victoria constitue une étape déterminante pour l'avenir de la COI, et nous sommes honorés de pouvoir contribuer activement à la poursuite du processus de réforme en cours avec la nomination de M. Vêlayoudom Marimoutou en tant que prochain Secrétaire général de la COI. »

S.E.M. Jean-Baptiste Lemoyne
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe
et des Affaires étrangères de la République française

« Après 35 ans d'existence, l'Accord de Victoria revisité augure de belles perspectives pour moderniser la COI et porter des actions plus ambitieuses conformément aux priorités des Etats membres. Dans ce cadre, le gouvernement de Maurice est engagé très directement dans de nombreux domaines; c'est le cas pour la sécurité maritime. Nous appelons d'ailleurs les Etats membres, la COI et les partenaires à contribuer à la troisième conférence ministérielle sur la sécurité maritime en juillet prochain à Maurice ainsi qu'à un Sommet mondial sur le sujet que nous avons l'ambition de tenir en 2021. Cet engagement de Maurice pour la sécurité en mer vise à créer les conditions d'un développement durable pour toute la région. »

M. Rechad Moolye
Secrétaire permanent représentant
le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale
et du Commerce international de la République de Maurice



COMMISSION DE
L'Océan Indien

Messages des membres observateurs

« Au cours des dix dernières années, l'Union européenne a soutenu techniquement et financièrement des projets pour un montant de plus de 150 millions d'euros, afin de promouvoir l'intégration régionale et le développement durable dans la région. Ce partenariat couvre des domaines stratégiques qui créent des solidarités entre les îles de l'océan Indien et sont d'une importance fondamentale pour les Etats membres de la COI comme pour l'UE, notamment dans les domaines de la sécurité maritime, des pêches durables et de l'économie bleue, de la protection de l'environnement incluant le climat, la biodiversité et les énergies renouvelables. Ces différents projets ont permis d'obtenir des résultats probants ; ils constituent un acquis solide et concret sur lequel vous, Etats membres de la COI, pouvez continuer à vous appuyer. » - **SEM Vincent Degert, Ambassadeur de l'Union européenne**

« J'ai l'honneur de réaffirmer l'intérêt de la Chine pour la région et son soutien à la COI. Notre dialogue fructueux nous permet d'échanger sur des sujets d'intérêt commun comme la stabilité, la sécurité en mer et la connectivité. A travers son appui répété au Secrétariat général, la Chine soutient la coopération régionale et la mise en œuvre de politiques publiques utiles au développement de la région. » - **SE Mme Guo Wei, Ambassadeur de la République populaire de Chine**

« En quatre années, la présence du Bureau régional de l'OIF dans l'océan Indien a redimensionné l'image de la Francophonie sur l'échiquier régional. A cet égard, nos relations avec la COI se renforcent davantage. Le Prix littéraire Indianocéanie, lancé par la COI et soutenu par l'OIF demeure un modèle de partenariat pour promouvoir la langue française et la diversité culturelle. » - **SEM Malik Sarr, Ambassadeur, directeur du bureau régional océan Indien de l'OIF**

« Les questions sanitaires étant un défi pour le développement et une priorité pour la région, l'Ordre souverain de Malte reste totalement disposé à mettre à disposition de la COI son expertise et ses ressources humaines pour des actions communes pour la santé ou encore les interventions en situation d'urgence. En cela, nous comptons apporter notre contribution à une dynamique régionale sur le plan humanitaire. » - **SE Mme Francesca Azaïs, Ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte**



COMMISSION DE
L'Océan Indien

Messages des partenaires

« Sur ces 12 dernières années, la France à travers l'AFD a mis à disposition de la COI plus de 35 millions d'euros de financements. Les thématiques d'intervention ont été ciblées en priorité sur la lutte contre les pandémies, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité, la gestion des catastrophes naturelles. Récemment, de nouveaux thèmes de développement comme la gouvernance, l'appui à la paix et à la stabilité ainsi que le soutien aux industries culturelles et créatives se sont ajoutés à la dynamique de coopération avec la COI. » - M. Marc Dubernet, directeur régional de l'Agence française de développement

« L'ONU est un acteur incontournable dans les affaires mondiales. Le Cadre de Coopération entre le Secrétariat des Nations Unies et le Secrétariat de la COI, inclut plusieurs domaines de partenariat, y compris la consolidation de la paix et de la sécurité, et un vaste soutien au développement durable. Il est nécessaire pour nous que nos agences restent tenues au courant des besoins réels de la COI, afin de planifier un soutien aligné sur les objectifs des États membres de la COI. » - Mme Christine Umutoni, Coordinatrice résidente des Nations unies pour Maurice et les Seychelles

« Les pays de la COI ont des potentiels significatifs pour tirer parti des migrations comme facteur de développement. C'est dans ce contexte que la COI et l'OIM ont réuni des hauts représentants des pays de la COI en août 2019 pour l'établissement d'un Dialogue sur la Migration pour les États membres de la COI qui permettra, de manière informelle et non contraignante, de mieux gérer, collectivement, les migrations et d'en libérer le potentiel. » - Dr Charles Kwenin, directeur régional de l'Organisation internationale pour les migrations



COMMISSION DE
L'Océan Indien

Projet « Entrepreneuriat et Coopération commerciale » financé par l'UE



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Hamada Madi, Secrétaire général de la COI, et Vincent Degert, ambassadeur de l'Union européenne, ont signé, à la clôture du 34^{ème} Conseil des ministres de la COI, la convention de financement d'un nouveau projet « Entrepreneuriat et Coopération commerciale ».

Ce projet, d'un montant de 8 millions d'euros du 11^{ème} Fonds européen de développement vise à promouvoir l'entrepreneuriat dans la région, notamment des femmes, à faciliter les échanges commerciaux dans la région et avec l'Europe et, in fine, d'améliorer la compétitivité régionale.

Ce projet se décline en trois axes:

- Création d'une Centre d'affaires européen qui permettra de faire le pont entre les opérateurs de la région et de l'Union européenne facilitant ainsi les opportunités d'affaires
- Ligne de crédit ouverte aux PME en ciblant prioritairement les femmes et jeunes entrepreneurs
- Renforcement des capacités des femmes et des jeunes entrepreneurs

« Ce nouveau projet s'inscrit dans une triple démarche: celle du développement économique et commerciale, celle de l'autonomisation des femmes et des jeunes et celle de la promotion des intérêts insulaires. En cela, il participera concrètement à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Je suis heureux de cette nouvelle initiative du partenariat COI-UE qui cible plus particulièrement les femmes et les jeunes de nos pays. »

Hamada Madi, Secrétaire général de la COI

« Ce nouveau projet augure une nouvelle coopération économique entre la COI et l'Union européenne. J'espère qu'elle sera fructueuse avec la collaboration de tous et que les entrepreneurs de la région en sortiront plus performants et mieux équipés »

**SEM Vincent Degert, Ambassadeur et chef de délégation de l'Union européenne
auprès de Maurice et des Seychelles**



COMMISSION DE
L'OcéAN INDIEN

34^{ème}

CONSEIL DES MINISTRES

de la Commission de l'Océan Indien

6 mars 2020

Beau Vallon - Seychelles

communication@coi-ioc.org

www.commissionoceanindien.org



UNION DES COMORES - FRANCE (LA RÉUNION) - MADAGASCAR - MAURICE - SEYCHELLES

